

DO'S



SPORT SPONSORING



pour un sponsoring sportif responsable et engagé

Les lignes directrices indiquant ce qu'on doit et ce qu'on ne peut pas faire, font intégralement partie de la charte du fair sportsponsoring. Elles forment un mode d'emploi pour la rédaction d'un accord de sponsoring et stimulent la collaboration entre le sponsor et la fédération sportive.

AVANT LA SIGNATURE

- 1 Vérifier l'adéquation des valeurs de l'autre partie. Existe-t-il une raison d'être suffisante pour l'établissement d'un tel accord ?
- 2 Les codes d'éthique et de conduite de chaque sponsor/fédération potentiel est mis à l'ordre du jour et discuté au sein de l'instance compétente (comité de direction/OA), ceci en guise d'introduction à l'évaluation globale.

L'ACCORD / CONTRAT PROPREMENT DIT

La section publique

- 3 Les valeurs partagées, sur lesquelles les parties souhaitent mettre l'accent.
- 4 Le(s) groupe(s) cible(s).
- 5 Les personnes de contact (par partie)
 - A. Un pour la collaboration.
 - B. Un pour l'intégrité.
- 6 La procédure relatives aux conflits d'intérêt et leur signalement.

La section réservée aux partenaires comprend tous les autres éléments nécessaires, y compris

- 7 Les objectifs d'inclusion.

PENDANT LA DUREE DE L'ACCORD/CONTRAT

- 8 Formation et accompagnement pour une mise en œuvre efficace du Fair Sportsponsoring.
- 9 Détermination conjointe des objectifs annuels en application de l'accord.
- 10 Des rapports et évaluations intermédiaires concernant
 - A. La collaboration.
 - B. L'Intégrité et/ou l'éthique et/ou l'inclusion et/ou les programmes ESG.
- 11 Les mécanismes corrects et efficaces pour lutter contre les conflits d'intérêt potentiels.
- 12 Rendre compte dans le rapport annuel des 2 parties de l'efficacité de la 'structure de gouvernance' du sponsoring sportif et du rôle du partenariat à cet égard.

EN FIN DE CONTRAT

- 13 L'évaluation finale et le feedback mutuel.